



## Élections professionnelles Vote à blanc : pourquoi c'est important d'y participer

En décembre prochain, des élections professionnelles seront organisées pour renouveler la composition fixée en 2018 des instances représentatives du personnel, elles-mêmes transformées : comités sociaux d'administration (ministériel et de proximité), commissions administratives paritaires et commissions consultatives paritaires.

Cette échéance électorale est un rendez-vous crucial pour la vitalité de la démocratie sociale dans la fonction publique et dans notre ministère en particulier, afin que vous puissiez prendre part aux décisions relatives aux conditions et à l'organisation du travail, aux emplois, aux carrières, aux rémunérations, aux orientations stratégiques, etc. par l'intermédiaire de vos représentantEs.

Malgré l'opposition de la majorité des organisations syndicales au vote électronique exclusif, qui va considérablement modifier le geste démocratique des agents du ministère de la culture et présente le risque d'un affaiblissement important de la participation, l'administration a refusé de maintenir en parallèle un vote à l'urne ou par correspondance, ce qui était pourtant possible.

**Comme le vote électronique ne doit pas être un frein à cet acte démocratique, chacune et chacun doit pleinement s'en emparer, avec l'accompagnement nécessaire tant que de besoin** (assistance par un électeur de son choix, assistance technique, confidentialité, poste dédié sur le lieu de travail...).

**Afin de parer à tout dysfonctionnement et complexité dans cette future procédure de vote, les organisations syndicales ont demandé la mise en place d'une expérimentation. Celle-ci a débuté le 23 juin et se terminera jeudi 30 juin prochain à 19h30.**

Le périmètre du test est le suivant : **la DGMIC en administration centrale, l'INRAP en Nouvelle-Aquitaine et en Outre-mer, la DRAC PACA, le DRASSM, le musée d'archéologie nationale/domaine national de Saint-Germain-en-Laye, le CNAP, les ENSA de Paris-Malaquais et de Saint-Etienne, l'ENSAD de Nancy, le domaine de Saint-Cloud, l'abbaye de Thoronet et le musée d'Orsay.**

Les scrutins concernés : comité social d'administration ministériel et comité social d'administration de proximité.

**Nous encourageons donc tous les personnels concernés à participer à ce vote à blanc et à nous faire leurs retours d'expérience (ergonomie, temps consacré, bugs, réactivité de l'assistance, etc.).**

Il est en effet important que vous nous fassiez remonter toute difficulté rencontrée, avec, dans la mesure du possible, captures d'écran ou photos de toute forme d'anomalie, afin que l'application soit améliorée d'ici décembre.

En outre, il est recommandé de demander à l'issue de votre vote électronique les **deux récépissés** (accusé d'émargement et preuve de dépôt) qui actent de votre vote et de l'arrivée de votre bulletin dans l'urne électronique.

Toutes les anomalies ou difficultés rencontrées et que vous nous ferez remonter seront soumises à l'examen de l'administration par nos soins afin d'être corrigées.

**La démocratie ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !**

*Paris, le 24 juin 2022*